



Mairie de Pont-Salomon  
Place de l'église  
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON  
43330 – Département de la Haute-Loire**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016**

\*\*\*\*\*

Le 31 mars de l'an deux mille seize, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 mars 2016

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**Présents** : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, GARDETTE Davy, TEIL Christian, GROS Muriel, CHAMBON Valérie, NOWACZYK Claire, CELLE Laura, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène

**Membres absents représentés** :

CORNILLON Bertrand a donné procuration à Laura CELLE  
MOLINATTI Nadine a donné procuration à David RABEYRIN

**Membres absents** :

DURIEUX Daniel (Excusé), GRENOUILLER Aurélie, MONTELMARD Gérard (Excusé), PAGANOTTO Aurélie

**Ouverture de la séance** : 19 h 30

**Désignation du secrétaire de séance**

→ VOCANSON Laetitia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Laurent COLETTI, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

## **Approbation du compte rendu de la séance du 8 mars 2016**

Pour la séance publique du 8 mars 2016 les délibérations sont au nombre de 7 sous les numéros 2016/06 à 2016/12

➔ **Mis aux voix le procès-verbal 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité**

### **FINANCES**

#### **1/ N° 2016 13 : Affectation des résultats – Budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Sur proposition de M. le Maire, après avoir délibéré, décide d'affecter ce résultat consolidé comme suit :

- Affectation en réserves (R 1068) - Section d'Investissement : 92 563.34€
- Report en Section de fonctionnement (R 002) : 184 453.37€

#### **2/ N° 2016 14 : Affectation des résultats - Budget Assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Sur proposition de M. le Maire, après avoir délibéré, décide d'affecter ce résultat consolidé comme suit :

- Affectation en réserves (R1068) - Section d' Investissement : 18 503.67€
- Report en Section de fonctionnement (R002) : 16 361.46€

#### **3/ N° 2016 15 : Vote des taux d'imposition**

Monsieur LARDON Antoine, Adjoint aux Finances, présente les taux d'imposition actuellement appliqués par la commune.

Il propose que pour l'année 2016 les taux ne soient pas modifiés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (1 ABSTENTION : Davy GARDETTE)

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition
- décide de fixer les taux 2016 comme suit :
  - taxe d'habitation : 9.11%
  - taxe sur le foncier bâti : 20.41%
  - taxe sur le foncier non bâti : 62.10%
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **4/ N° 2016 16 : Subvention 2016 au budget annexe : CCAS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention d'équilibre du Budget principal 2016 au Budget CCAS 2016 d'un montant de 4558.00€.

#### **5/ N°2016 17 : Subventions aux associations et aux coopératives scolaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention aux associations

#### **6/ N°2016 18 : Dispositif Profession sport**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confirmer le montant des subventions allouées aux clubs de tennis et de judo pontois.

- Souhaite apporter la précision suivante : ces subventions prennent en compte la participation financière au titre du soutien à l'emploi sportif dans le cadre du Dispositif Profession Sport.
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Général de la Haute-Loire et à Messieurs les présidents des desdits clubs.

### **7/ Budget Principal 2016**

Le budget principal 2016 s'équilibre à 1 425 151.37€ en section de Fonctionnement et 575 629.34€ en section d'Investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 ABSTENTIONS : MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve le budget primitif 2016

### **8/ Budget Assainissement 2016**

Le budget assainissement 2016 s'équilibre à 118 531.27€ en section d'Exploitation et 84 584.94€ en section d'Investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget Assainissement 2016

<b>FONCTION PUBLIQUE</b>
--------------------------

#### **1/ N° 2016 19 : Création d'un poste de rédacteur**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un poste de rédacteur au sein des services administratifs de la Mairie
- Décide de la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

#### **2/N°2016 20 : Indemnité d'exercice de mission**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'attribution d'une indemnité d'exercice de mission à la personne nommée sur le poste de rédacteur

#### **3/N° 2016 21 : Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour un agent nommé sur un poste de rédacteur

#### **4/N°2016 22 : Convention assurance statutaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La commune charge le Centre de Gestion de la Haute-Loire de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

<b>VIE POLITIQUE</b>
----------------------

#### **1/ N° 2016 23 : Conseiller délégué à la communication aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne comme conseiller délégué :
  - Laura CELLE afin d'optimiser la communication aux associations notamment par la mise à jour régulière du site internet.

## **2/ N°2016 24 : Indemnité de fonction au conseiller délégué**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de l'attribution d'une indemnité au conseiller délégué à hauteur de 150€ bruts. Cette indemnité sera prise sur l'indemnité accordée à Mme VOCANSON Laetitia, 1<sup>ère</sup> adjointe.

## **3/ N°2016 25 : Délégations au Maire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (1 ABSTENTION : Aurélien DE ROBERT DE BOUSQUET)

Décide de modifier les délégations au Maire comme suit :

- **Article 4** : Le conseil municipal donne délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- **Article 8** : Le conseil municipal donne délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour exercer ou déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code, que la commune en soit titulaire ou délégataire, pour déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b>
------------------------------

## **1/N°2016 26 : Modifications des règlements des salles communales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (3 ABSTENTIONS : MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Décide de modifier le règlement des salles (Maison Pour Tous, Salle Massenet, Gymnase)

**La séance est levée à 21h15**